

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Kamerer examine ensuite dans quelles conditions se produisent les accidents : Les contacts entre deux conducteurs à des potentiels différents, très dangereux, sont assez rares ; ceux entre une installation et le sol beaucoup plus fréquents. Le fait que les installations sont en général isolées de la terre, n'est pas une condition de sécurité absolue, car il est rare que l'isolation soit sans défauts, et elle n'entre pas en ligne de compte avec des courants alternatifs, où les courants de capacité s'ajoutent à celui de perte à la terre. On a cherché à atténuer ces effets de capacité à l'Usine municipale des Halles de Paris, en augmentant l'impédance d'isolement du réseau alternatif par l'intercalation d'une self-induction entre les conducteurs et la terre ; le résultat n'est cependant pas suffisant pour écarter tout danger, et il faut donc considérer en pratique le cas où l'isolement de l'installation est nul ; c'est du reste le cas en général pour les réseaux de tramways et pour de nombreux réseaux alternatifs à trois fils.

L'auteur passe ensuite en revue les accidents mortels dus à des contacts électriques et en conclut qu'il faudrait, contrairement à l'avis de la plupart des pouvoirs publics, considérer comme la limite entre la haute et la basse tension 400 à 500 volts pour le courant continu et 200 à 250 volts pour le courant alternatif ; un accident mortel est en effet signalé avec un courant continu de 200 volts seulement, et un autre avec un courant alternatif de 110 volts.

Les législations des divers pays ont fixé cette limite à des valeurs très différentes, et une division en trois groupes, basse tension jusqu'à 250 volts, moyenne tension de 250 à 1500 ou 2000 volts, haute tension dès cette limite, correspondrait mieux aux emplois industriels actuels.

Examinant enfin les moyens de diminuer les dangers, M. Kamerer les classe en trois catégories :

1^o Les précautions générales à observer pour le choix du matériel et le montage de l'installation (Isolation des conducteurs, protection mécanique des parties non isolées, disposition judicieuse des appareils, etc.).

2^o Les dispositions et mesures de précaution à prévoir dès le montage de l'installation (Isolement du sol, protection des tableaux et appareils par des barrières isolées, mise à la terre des corps conducteurs voisins d'un circuit à haute tension).

3^o Les précautions à prendre pendant l'exploitation, pour éviter les accidents, et les soins à donner aux personnes atteintes par le courant (manière de procéder aux travaux d'entretien et aux réparations pendant le service, etc.).

L'auteur décrit à ce propos le costume protecteur imaginé par M. le professeur Artemief, de Kiew, pour les personnes occupées dans les installations à haute tension. Ce costume, qui entoure tout le corps, y compris la tête, les mains et les pieds, a pour but de mettre directement à la terre l'installation avec laquelle il entre en contact ; il est constitué par un tissu métallique fin et souple, soutenu par un tissu ordinaire, sauf sur le visage. Sa résistance est de 0,01 ohm d'une extrémité à l'autre et laisse passer 200 ampères d'une façon continue ou 600 ampères momentanément ; la différence de potentiel entre extrémités est alors de 6 volts, c'est-à-dire inoffensive. Si un arc de 2 à 30 ampères se forme à la rupture du contact, il brûle le tissu métallique sans endommager l'autre. L'emploi de ce costume est, paraît-il, resté limité aux laboratoires électriques.

NÉCROLOGIE

† L. von Tetmajer.

Le professeur L. von Tetmajer, recteur de l'Ecole technique supérieure (Technische Hochschule) de Vienne, est décédé en cette ville dans la nuit du 30-31 janvier dernier, après une courte maladie. Fondateur du laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique fédérale, ses brillants travaux dans le domaine de l'essai des matériaux lui ont acquis un nom universellement estimé ; la science et l'industrie suisses, lui conserve-

ront un souvenir très particulièrement reconnaissant pour tout ce qu'il a fait pour notre pays.

L. von Tetmajer, né en 1850, suivit les cours de l'Ecole polytechnique fédérale de 1868 à 1872, puis il fut attaché en qualité d'assistant à la Section des ingénieurs et travailla sous la direction de Culmann, Wild et Pestalozzi. En 1873 il est privat-docent pour l'enseignement de la statique, et professeur honoraire en 1878. Sa nomination comme professeur ordinaire en 1881, après la mort de Culmann, fut le début de son immense activité dans le domaine de la résistance des matériaux. C'est à ses efforts constants que l'on doit la fondation à cette époque du laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique fédérale. En 1901 il fut appelé comme professeur à l'Ecole technique supérieure de Vienne et en avait été élu recteur l'automne dernier.

Parmi les nombreux travaux dont il fut l'auteur, mentionnons ses publications sur « la mécanique appliquée aux constructions » (Die Baumechanik), sur la « construction des toitures », sur les « efforts extérieurs et intérieurs dans les poutres statiquement déterminées », ses « leçons sur l'élasticité et la résistance des matériaux appliquées (Die Angewandte Elastizitäts- und Festigkeitslehre auf Grund der Erfahrung), qui sont devenues classiques. Les « Communications du laboratoire pour l'essai des matériaux de construction de l'Ecole polytechnique fédérale » renferment dans 9 volumes les résultats des multiples recherches auxquelles il a consacré, à Zurich, 20 ans de son activité, en particulier celles sur les fers et les liants hydrauliques.

La grande estime que le monde scientifique avait pour le professeur Tetmajer a trouvé son expression au premier congrès pour l'unification des méthodes d'essai des matériaux, à Zurich en 1895, où il fut à l'unanimité nommé président de l'Association internationale qui venait d'être fondée. Confirmé dans cette charge aux congrès de Stockholm en 1897 et de Budapest en 1901, il avait, lors de la dernière séance du Comité de l'Association, en janvier 1905, manifesté le désir de quitter la charge de président et ce n'est qu'à la demande générale qu'il s'était décidé de ne pas donner sa démission avant le prochain congrès, qui doit avoir lieu cette année à Bruxelles ou à Liège.

Les anciens élèves du professeur Tetmajer, avec lesquels il aimait à entretenir de bonnes relations, et tous ceux qui sont entrés en rapport avec lui, soit par des relations d'affaires soit par l'étude de ses publications, regretteront profondément de voir partir dans la force de l'âge un homme aussi distingué et aussi estimé.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Assemblée générale statutaire du 15 janvier 1905.

La Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes a tenu son assemblée générale statutaire le 15 janvier dernier, à 10 h. du matin, à l'hôtel du Faucon, sous la présidence de M. Am. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

En voici l'ordre du jour :

I. A 10 h. du matin, séance, comprenant les tractanda suivants :

1^o Rapport du président sur la marche de la Société en 1904 ; — 2^o Rédaction des comptes, rapport du caissier et des vérificateurs des comptes ; — 3^o Rapport sur « Fribourg artistique à travers les âges » ; — 4^o Admissions et démissions ; — 5^o Nominations des membres du bureau ; — 6^o Fixation de la cotisation annuelle ; — 7^o Revision des statuts ; — 8^o 25^{me} anniversaire de la fondation de la Société ; — 9^o Travaux et courses ; — 10^o Divers.

II. A 12 1/2 h. : Banquet.

III. Eventuellement, course en ville, conformément à un programme spécial qui sera arrêté au banquet.

La réunion de cette année avait un caractère spécialement important à cause de la révision de nos statuts et de l'organisa-

sation de la fête du 25^{me} anniversaire de la fondation de notre Société. L'assemblée a été nombreuse.

I. Séance.

Liquidation d'affaires administratives.

1^o Le rapport du président sur la marche de la Société en 1904 sera présenté au banquet.

2^o Reddition des comptes. Il résulte du rapport très détaillé de notre dévoué caissier et vice-président, M. Bise, commissaire général, que nos finances sont prospères. Notre stock d' « Albums de fête » diminue chaque jour et nous apporte de nouvelles ressources.

3^o Le rapport sur le « Fribourg artistique à travers les âges¹ », établi par M. Labastrou, président du Comité de rédaction de cette intéressante et très appréciée publication, est présenté, vu l'absence de M. Labastrou, par M. Gremaud, président.

Nous extrayons de ce rapport les quelques données suivantes :

« Le nombre de nos abonnés est toujours d'environ 200 ; nous vendons un certain nombre des volumes qui restent en magasin. Au point de vue financier, les affaires ne sont pas bien brillantes, car, sans les subsides de l'Etat et du Conseil communal, nous ne pourrions pas couvrir les frais de publication. Voici quelques extraits de la préface de l'année écoulée, 1904, par M. Gonzagut de Reynold :

« Le moment est venu, nous semble-t-il, de redire cette année, d'une manière précise, ce qu'est le « Fribourg artistique », quel est son but et quelles sont, — non point les pré-tentions, — mais les très humbles espoirs de sa rédaction et de ses fondateurs. »

« *Le Fribourg artistique à travers les âges* », — on oublie parfois la seconde partie de ce titre ! — est une *revue d'art national fribourgeois*, dont le but immédiat est de révéler au public les immenses richesses que renferme notre pays minuscule. Notre publication s'adresse au public fribourgeois : aussi n'a-t-elle pas été entreprise afin de « faire des affaires », ni même de « rentrer dans ses fonds », elle n'a été entreprise non plus pour procurer un peu de gloire à ses collaborateurs ! Ce qu'elle veut, avec toute l'abnégation possible, c'est apprendre aux *Fribourgeois à connaître Fribourg*. »

« Les planches publiées en 1904 sont, une fois de plus, un exemple de la diversité des trésors que nous possédons, une preuve du génie singulier de nos artistes et de nos artisans : Jardinières en argent repoussé, ciboire gothique, encensoir aux armes de Neuchâtel, les objets d'orfèvrerie que nous avons reproduits nous rappellent l'un de nos triomphes pacifiques d'autrefois, comme les bas-reliefs, l'ossuaire et l'obélisque de Morat nous rappellent nos gloires héroïques. Entre les « bannerets » de Grégoire Sickinger et l'humble costume gruyérien, il y a toute l'histoire d'un peuple, comme entre les dessins de Friess et le vitrail de Mehoffer, en allant de la douce vierge italienne de l'Annonciation, à la Tour de Trême, aux délicieux « Pélerin » et « Pélerine » de Grimoux, il y a toute l'histoire de l'art ! De la montagne, où nous avons cueilli comme une fleur alpestre « le chalet des Allières », nous descendons vers la plaine, par « l'ancienne maison de Vaudens », et nous rentrons enfin en ville nous réchauffer, en l'admirant, au « Poêle du XVIII^e siècle ». Enfin, une page de l'Antiphonaire d'Estavayer, le tombeau du Christ à la Mai-grange, un confessionnal de l'église Saint-Michel, la sainte Elisabeth du Stalden, tout cela nous prouve combien nos ancêtres, d'âge en âge, avaient une idée religieuse de l'art !... L' « Ave Maria » de M. Moulet semble nous prouver que nos artistes contemporains ont eux aussi compris toute l'importance de cette conception traditionnelle ».

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs l' « Art de la Ville de Fribourg », par M. le professeur Zemp, étude qui paraîtra dans le courant de l'année, ainsi qu'un travail très intéressant sur la Valsainte, par le R^d P. Massiac, bibliothécaire à la Chartreuse de la Valsainte. *(A suivre).*

¹ Publié sous les auspices des Sociétés des Amis des Beaux-Arts et des Ingénieurs et Architectes.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes
4^{me} séance ordinaire, du 28 janvier 1905.

Présidence de M. Isoz, architecte.

La séance est ouverte à 8 3/4 heures.

M. le Président fait circuler de belles photographies des échafaudages du pont Chauderon-Monthenon, dues à M. Vionnet, qui veut bien en offrir des copies, au prix de revient, aux membres de la Société.

Il présente, en outre, deux journaux techniques : « Il Monitore tecnico », de Milan, et « La Ingenieria », de Buenos-Aires, envoyés comme spécimens pour abonnements : enfin, deux brochures, l'une de M. le professeur H. Dufour donnant les observations météorologiques de l'Institut agricole, l'autre du Dr Heim, de Zurich, sur les prévisions des géologues quant au tunnel du Simplon ; c'est une réponse aux critiques de M. le conseiller national Sulzer-Ziegler.

M. Möhlenbrück a la parole pour présenter, au nom de la Société de construction de Romainmôtier, des ventilateurs et de simples brassers d'air, actionnés par de petits moteurs électriques, dont le fonctionnement est intéressant. On voit aussi un moteur de 2 1/2 chevaux, pour motocyclette, qui se distingue par une exécution très soignée et des matières premières de fort belle qualité.

M. Meyer, architecte, rapporte ensuite au nom de la Commission pour les concours d'architecture en Suisse. Après avoir rappelé la différence de valeur qu'il y a entre les primes accordées dans les concours publics suisses et celles décernées dans d'autres pays, M. Meyer relève le fait que souvent, chez nous, le lauréat d'un concours n'est pas chargé de l'exécution ; son travail se trouve ainsi mal rétribué.

En 1887, la Société suisse des ingénieurs et des architectes a admis un règlement pour les concours, qui est fréquemment observé en Suisse allemande¹. M. Meyer conclut en demandant pour les articles 9 et 12 un changement de rédaction. Si la Société vaudoise fait sienne la modification, son comité transmettra cette proposition à la Société suisse.

Après une discussion à laquelle prennent part les architectes présents et M. Perey, ingénieur, on décide de revoir encore une fois la question et de présenter une étude complète du dit Règlement dans une prochaine séance.

La Commission précédente est complétée par MM. Bonjour, Dufour, Epiteaux et Laverrière, architectes.

M. le Président demande que la Commission étudie aussi la question d'une « Caisse de défense mutuelle pour architectes », comme celle existant en France.

Six candidats, dont trois architectes et trois ingénieurs, sont présentés : MM. Hermann Lavanchy, architecte, à Montreux, par MM. Kohler et Flesch, ing. — Georges Reybaz, architecte, à Lausanne, par MM. Epitaux, arch. et Kohler, ing. — Daniel Isoz, architecte, à Lausanne, par MM. Paschoud, ing. et F. Isoz, arch. — Elie Traveloz, ingénieur en chef de la maison Buss et Cie, à Bâle, par MM. Kohler et Paschoud, ing. — F. Bernhard, ingénieur au Montreux-Oberland bernois, par MM. G. Junod, ing. et F. Isoz, arch. — Georges Payot, ingénieur, à Lausanne, par MM. Perey, ing. et F. Isoz, arch.

La séance, à laquelle assistaient 18 membres, est levée à 10 1/2 heures.

Pour le secrétaire : O. ROCHAT.

¹ Voir N° du 25 janvier 1904, page 103.

Bâtiment de la Bourse, à Bâle¹.

Le Jury s'est réuni les lundi et mardi, 23 et 24 janvier dernier, pour l'examen des 61 projets présentés et a décerné les prix suivants :

Un I^{er} prix de Fr. 1600 au projet « Börseplatzli ». — Architecte : M. Hermann Weideli, de Oberhofen (Thurgovie), actuellement à Mannheim, et M. Robert Bischoff.

Un II^e prix de Fr. 1200 au projet « Jacob Sarbach I. ». — Architecte : M. Emmanuel Erlacher, à Stuttgart.

Un II^e prix de Fr. 1200 au projet « La bourse ou la vie ». — Architecte : M. Erwin Heman, à Bâle.

Un III^e prix de Fr. 1000 au projet « Spiel ». — Architectes : MM. Romang et Bernoulli, à Bâle.

De plus, l'acquisition du projet « Basler Typus » a été recommandée et les projets « Tradition », « Rosa », « Glatteis », « St-Georg » et « Tempora mutantur » ont reçu une mention honorable.

Tous les projets ont été exposés du 26 janvier au 8 février au Musée industriel. Nous publierons, dans nos prochains numéros, des reproductions des projets primés.

¹ Voir N° du 25 octobre 1904, page 375.

Hôtel des Postes et des Télégraphes
à La Chaux-de-Fonds¹.

Le nombre des projets présentés à ce concours, qui s'est fermé le 31 janvier dernier, est de 25.

Le jury s'est réuni dans le cours de la semaine passée pour procéder au classement des projets.

¹ Voir N° du 10 novembre 1904, page 391.